

COMPTE RENDU

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 10 Août 2021

Date de convocation : 22 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- BARBIER ROBIN
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- MARIE FLORENCE donne pouvoir à BLANCHARD CHARLINE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD donne pouvoir à DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE
- CAMON ISABELLE donne pouvoir à DESBOURDES FRANCIS
- FELTRIN PIERRE donne pouvoir à MOLISSON STEPHANIE

A été désigné secrétaire : BARBIER Robin

Demande de rajouter 1 sujet : SIEIL – Réponse à l'appel à projets « Sobriété Energétique »

Conseil Municipal du 10 Août 2021

DCM 2021-08-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Juillet 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Juillet 2021

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-001 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-002 : Remboursement Madame Molisson Stéphanie : achat papeterie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un achat de papeterie effectué par Madame Molisson Stéphanie (2ème Adjointe).

Madame Molisson Stéphanie à réglé directement par carte bancaire. Montant de la facture : 27.95 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de rembourser 27.95 euros à Madame Molisson Stéphanie

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à émettre un mandat au nom de Madame Molisson Stéphanie pour un montant de 27.95 euros TTC.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-002 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-003 : M57

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable, en date du 2 Juillet 2021,

Vu que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant qu'instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres : communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus

Conseil Municipal du 10 Août 2021

spécialement les dispositions applicables aux régions. Le budget peut toujours être voté soit par nature soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle et s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature. Le budget est également voté par chapitre ou par article.

Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Qu'ainsi :

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits: définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

Qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est obligatoire au 1er janvier 2024. Ainsi à terme, le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Panzoult ; son budget principal et ses budgets annexes hors M4 et M22

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Panzoult et de ses budgets annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Conseil Municipal du 10 Août 2021

DCM N° 2021-08-003 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-004 : Convention de mise à disposition de services entre la Commune de L'Île Bouchard et la Commune de Panzoult

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de contrôler les bornes incendie de la Commune tous les 3 ans.

Afin de réaliser ce contrôle, Monsieur Le Maire a sollicité la Commune de L'Île Bouchard qui dispose du matériel et d'un agent permettant d'effectuer la mesure du débit et de la pression des bornes incendie.

Coût de la prestation :

20 euros par borne incendie contrôlée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention de prestation pour le contrôle des bornes incendie
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Commune de L'Île Bouchard
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mandater la facture pour le contrôle de 15 bornes incendie.

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-004 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-005 : Logement de l'ancienne école : devis CDC Conseil

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter le devis Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (mission : Energetis Collectivité Bâtiment) pour l'aménagement du logement de l'ancienne école.

Devis :

- CDC CONSEIL 1 575.00 euros HT → 1 890.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager les travaux
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de CDC CONSEIL pour un montant de 1 575.00 euros HT → 1 890.00 euros TTC

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Conseil Municipal du 10 Août 2021

Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2021-08-005 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-006 : Devis panneau carte randonnées

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin de présenter le devis création graphique (carte des chemins de randonnées de la Commune pour panneau extérieur grand format, pictogrammes).

Devis :

IKIGAI (Rodriguez-Alizon Marie-Pierre) 192.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager les travaux
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de IKIGAI (Rodriguez-Alizon Marie-Pierre) pour un montant de 192.00 euros TTC

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-006 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-007 : Demande de subvention au Contrat de Solidarité Territoriale : projet réhabilitation thermique d'une maison de Bourg pour y créer des logements

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du « Contrat Régional de Solidarité Territoriale » (CRST) pour la période 2018-2024, la Commune a la possibilité de bénéficier d'un financement pour la réhabilitation thermique d'une maison de Bourg pour y créer des logements

Ces travaux sont estimés à 110 750 euros HT.

Plan de financement :

DEPENSES HT	RECETTES
Travaux : 110 750 euros	CRTE : 55 396 euros Région (CRST) : 33 200 euros Autofinancement : 22 154 euros

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'aide au CRST.

Conseil Municipal du 10 Août 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander une subvention au Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- **VOTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-007 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

DCM 2021-08-008 : Demande de subvention au Contrat de Solidarité Territoriale : projet restauration d'une zone humide

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du « Contrat Régional de Solidarité Territoriale » (CRST) pour la période 2018-2024, la Commune a la possibilité de bénéficier d'un financement pour la restauration d'une zone humide (création d'une mare, clôture, panneaux, achat foncier)

Ces travaux sont estimés à 37 514.00 euros HT.

Plan de financement :

DEPENSES HT	RECETTES
Travaux : 37 514 euros	CRTE : 3 412 euros Région (CRST) : 26 600 euros Autofinancement : 7 502 euros

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'aide au CRST.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander une subvention au Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- **VOTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-008 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

Conseil Municipal du 10 Août 2021

DCM 2021-08-009 : SIEIL – Réponse à l'appel à projets « Sobriété Énergétique »

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter le projet.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire n° 2018-53, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la Commune de Panzoult,

Considérant que le SIEIL – Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la Commune de Panzoult souhaite procéder à la réhabilitation énergétique d'un logement.

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la Commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique d'un logement.
- **S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire
- **S'ASSURE** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **AUTORISE** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Vote : Membres 15, Présents 11, Représentés 4, Votants 11, Exprimés 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-08-009 : Publiée le : 11 Août 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 11 Août 2021

Desbourdes Francis : Monsieur Le Sénateur Pierre Louault a écrit à Madame La Ministre des Armées, Florence Parly, au sujet des contraintes imposées par l'armée gênant l'exploitation de notre forêt communale.

Vente de bois : 12 hectares coupés et éclairci sur une autre parcelle. Il va falloir prévoir le reboisement et une clôture à cause des cervidés.

Lettre de Monsieur Florent Arnaud : plantation de la vigne sur le chemin d'exploitation.

Bon retour au niveau de la fresque de des toiles.

Pigeonnier : récupération des clefs. Organisation. Ouverture du pigeonnier tous les jours de 10h à 18h. Faire une affiche pour la mettre au pigeonnier. Mettre l'information dans la lettre.

Travaux de voirie : réalisation à partir du 6 septembre 2021.

Molisson Stéphanie : protocole sanitaire – inauguration contrôle du pass sanitaire ou PCR.

Espace de test antigénique afin de faire tester les gens sans pass sanitaire et PCR.

Demande auprès de l'ARS d'une mise en place.

Blanchard Charline : Marché ? Monsieur Navatte Marc informe qu'il manque toujours le primeur.

14 Juillet 2021 : très bonne journée. Les associations sont ravies.

Quelques réglages à prévoir. Remerciement pour l'aide. Prévoir plus de personnes pour aider.

Mettre en place une petite animation entre 18h00 et 21h30.

Peut être prévoir de demander de l'aide à d'autres personnes (associations, particuliers)

Inauguration de la fresque : demande de bénévoles. Prévoir une réunion avec Les Vignerons pour voir l'organisation.

SEANCE LEVEE A 20H00

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 8 Septembre 2021 à 18h30